

POINT 0.1 - ADOPTION DU P.V DU C.E PRECEDENT

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à : **17H17 : 11 votants +2 consultatifs**
Morgane ANSQUER, gestionnaire accepte le secrétariat de séance.

L'équipe de direction est renouvelée aux 2/3 à la rentrée 2020. Successivement, la nouvelle directrice **Alix MARTELLY** et la nouvelle gestionnaire, **Morgane ANSQUER** se présentent et décrivent brièvement leurs parcours professionnels respectifs. La directrice s'appuie sur un diaporama.

Le proviseur réitère sa satisfaction des ces deux nouvelles arrivées dont les compétences et la sérénité apportent déjà beaucoup à l'école. **Valérie SERVISSOLLE** explique aussi le périmètre d'intervention de Morgane et ce qui diffère de l'organisation précédente.

Les représentants des parents des élèves souhaitent la bienvenue aux nouveaux personnels au nom de l'APAELM et expriment clairement leur satisfaction devant une rentrée réussie. Ils souhaitent remercier la Direction et les équipes et tout spécifiquement, **Sabine VOTRON**, l'infirmière, dont **le proviseur** souligne que son travail est particulièrement apprécié de Santé Publique.

Néanmoins les parents suggèrent davantage de communication sur les protocoles COVID car les familles sont très inquiètes.

Le proviseur répond qu'ils sont sans cesse actualisés, systématiquement diffusés via Pronote, publiés sur le site avec des infographies de simplification, relayés sur les réseaux sociaux. Elle ne voit pas ce qui peut être fait de plus.

Frédéric BOIRA, Conseiller Principal d'Education, dit le prix payé par tous les personnels pour assurer la qualité. Il raconte toute l'énergie qui est passée (perdue parfois) à convaincre ou rassurer les parents et qui n'est pas consacrée à s'occuper des enfants.

Sabine VOTRON, représentante des personnels techniques et référente COVID de l'établissement rappelle que les protocoles et les procédures sont bien en place, actifs et actualisés en permanence en lien avec Santé Publique. A ce jour, tout fonctionne bien puisqu'aucune classe n'a été fermée et qu'aucun personnel n'a encore été placé en éviction.

Le proviseur propose l'adoption du P.V du C.E. du 29 juin 2020

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le PV est adopté.

POINT 0.2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le proviseur soumet l'ordre du jour à l'approbation des membres du C.E. après avoir ajouté un point sur le règlement intérieur 202-21 afin que soit incluse la notion d'enseignement à distance

L'ordre du jour devient :

- Adoption du PV du C.E précédent
- Approbation de l'ordre du jour
- Bilan de rentrée
- Organisation des élections aux instances 2020-21
- Modifications du règlement intérieur
- Questions diverses

L'ordre du jour est proposé au vote

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté

POINT N°1 : BILAN DE RENTREE :

Alix MARTELLY démarre par un bilan sur les conditions de rentrée au primaire à l'aide d'un diaporama. La directrice décrit le reformatage qu'il a fallu faire en urgence le 31 août suite aux nouvelles publications de la Communauté de Madrid. 20 bulles ont été constituées pour une moyenne de 18 élèves, des conditions de travail

et d'apprentissage exceptionnelles. Elle enchaîne avec les emplois du temps qui continuent d'être ajustés pour les professeurs dont Alix souligne l'engagement et la souplesse à cette rentrée dans des conditions si complexes. Sont évoqués les remplacements de longue durée qui ont été anticipés par la direction ayant mobilisé une titulaire de l'Éducation Nationale et une professeure ayant de l'ancienneté dans l'établissement.

La directrice termine par la présentation de la plateforme Seesaw qui va être déployée au primaire afin d'offrir un accès unique et simplifié aux familles comme aux enseignantes de langue. **Le proviseur** attire l'attention du quorum sur le fait que cet outil répond aux demandes des usagers et des personnels collectées pendant le confinement.

Valérie SERVISSOLLE présente à son tour les conditions de rentrée au secondaire, décrit la structure, fait un point sur les ressources humaines. Pour répondre aux obligations, des groupes ont été ouverts, des emplois ont été maintenus et des services étendus (Anglais, ASEM, Agent d'entretien, AED, Infirmière...). **Mme SERVISSOLLE** signale que tous ces efforts financiers sont consentis dans un contexte de chute d'effectif de plus de 5% ramenant le total à celui de la fermeture de l'ESA en 2008 (772 élèves).

Le proviseur laisse **Morgane ANSQUER** décrire les conditions matérielles dans lesquelles s'est faite cette reprise si particulière (mobilisation des équipes techniques, installation d'une signalétique particulière, réorganisation du restaurant scolaire, du transport, aménagement de l'infirmerie, distribution de matériel de sécurité...).

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation disent être satisfaits des conditions de rentrée et font confiance à la gestion de la Direction.

Les représentants des parents des élèves souhaitent intervenir et évoquent la situation dramatique des Français dont la demande de bourse a pu être déboutée en CCB1 ou va être étudiée en CCB2. **Les conseillers consulaires** qui assistent à la séance, **M. Berte et Mme SEE** sont particulièrement bien informés et mobilisés sur ce sujet. Tous deux, avec leurs collègues, font un énorme accompagnement des situations. **Le proviseur** confirme que la commission nationale est prévue le 14 décembre, que des familles n'ont pu payer la scolarité depuis le mois de Mars et que ces situations personnelles dramatiques impactent très lourdement le budget du lycée qui fait un effort considérable alors qu'il n'en a pas du tout les moyens. Aucune famille française n'a été écartée des listes, des aménagements de paiement sont sans cesse consentis et certaines dettes sont énormes.

POINT N°2 : ORGANISATION DES ELECTIONS AUX INSTANCES 2020-21

Le proviseur décrit les modalités de l'année qui sont bien sûr cadrées par une circulaire de l'AEFE s'appliquant aux Établissements en Gestion Directe comme aux établissements conventionnés.

Les élections des représentants des parents se feront en ligne comme les 2 années précédentes. Une communication importante sera faite de la part du lycée et égale visibilité sera assurée à toutes les associations qui souhaiteront déposer une liste. C'est un scrutin au plus fort reste qui s'applique ce qui laisse des possibilités réelles aux groupes minoritaires.

Les élections des personnels se feront de manière traditionnelle comme décidé par l'Agence. La date prévue est le jour de la concertation des personnels sur le projet d'établissement afin d'encourager la participation.

POINT N°3 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR [en lien avec une question diverse des représentants des parents](#)

Le proviseur explique que le règlement intérieur est un objet vivant qui doit évoluer, à la fois du fait de la réglementation qui peut évoluer aussi mais surtout du fait des nouvelles situations qui doivent être envisagées afin de poser un cadre clair pour tous. [Ce projet de modification est la raison pour laquelle le règlement intérieur n'a pas encore été signé par les parents. Il doit aussi être traduit.](#)

Valérie SERVISSOLLE propose la phrase ci-après au vote « l'admission au Lycée français international Molière vaut pleine et entière adhésion au projet éducatif de l'établissement, aux valeurs de l'association de tutelle, la Mission laïque française ainsi qu'aux modalités pédagogiques mises en place par le lycée selon le contexte auquel ce dernier doit répondre »

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

La modification au règlement intérieur est adoptée

POINT N°4 : QUESTIONS DIVERSES

Cette dernière partie du conseil d'établissement démarre par les questions des **représentants des personnels d'enseignement et d'éducation** dont la première concerne les consignes sanitaires et leur évolution durant la période hivernale.

Le proviseur rassure les enseignants sur les masques qui restent au maximum de protection avec le masque chirurgical changé par ½ journée pour les CP-CM2 et le FFP2 obligatoire pour tout le secondaire. Lorsqu'un masque casse, il est changé dans la mesure du possible. Un élève du secondaire peut, provisoirement et exceptionnellement, se voir doter d'un masque chirurgical.

La question suivante est posée par les 2 collèges de représentants et concerne le projet immobilier.

Le proviseur répond que, compte tenu de la situation, ces investissements sont bien sûr à l'arrêt. La prégnance de la réfection des cours, le rafraîchissement des façades et la restructuration des salles dans les blocs A-B-C, la nouvelle entrée sécurisée, reste intacte pour valoriser l'établissement et le mettre en adéquation avec sa pédagogie ; l'extension, elle, devra être peut-être revue si les effectifs ne remontent pas.

La dernière question des personnels enseignants concerne le fait d'allumer leur caméra durant le cours lorsqu'un élève est confiné. Ils souhaitent savoir si cette mesure est liée à la COVID-19 ou si elle a vocation à se pérenniser.

Le proviseur répond que le lycée doit être prêt à toutes les éventualités, que pour l'instant, cette modalité est contextuelle. Il faut, néanmoins, garder en mémoire l'évolution des systèmes éducatifs mis sous pression par l'actualité, quelle qu'elle soit, dans bien des régions du monde. Elle ajoute que, de toute manière, diffuser un cours sans l'avoir conçu pour qu'il soit vécu à distance par les élèves n'a que peu d'intérêt pédagogique. Si la leçon n'est pas scénarisée, elle sera peu formatrice.

L'assemblée traite ensuite des questions diverses posées par les **représentants des parents des élèves** concernant le montant des aides octroyées par le réseau Mif Espagne et le nombre de familles concernées au Lycée Molière.

Pour le réseau, **Valérie SERVISSOLLE** signale 230 familles aidées en 3 mois soient 353 enfants pour un montant total de **267991€**. Au Molière, ce sont 14 familles (26 enfants) qui ont été aidées à hauteur de **15513€** équivalant en moyenne à 71% de la somme demandée.

La question suivante portant sur le nombre de familles parties pour des raisons financières, il est compliqué de répondre car beaucoup de parents ont souhaité évoquer d'autres motifs. Un gros travail de recherche des impayés est en cours et les chiffres sont importants.

La question suivante concerne les perspectives à terme pour le financement du lycée.

Valérie SERVISSOLLE rappelle le statut de l'établissement qui fonctionne sur budget propre constitué des seuls frais d'écologie. La subvention de l'AEFE est la participation aux salaires des résidents avec un taux de remontée de l'établissement de 82% ainsi que les salaires des 2 directrices expatriées.

Concernant la temporalité de la réflexion sur le projet d'établissement ayant fait l'objet d'un moratoire en 2019-20 du fait de l'explosion de la crise, il est répondu que la même périodisation est souhaitable et que le nouveau projet d'établissement sera voté à la fin du mois de mai 2021.

Le proviseur ajoute que ce projet revêt une importance particulière car il prend place après une grave crise qui a bousculé la communauté éducative. La famille du Molière a besoin de se ressouder autour de perspectives communes et d'objectifs communs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21H20**.

La secrétaire de séance
Morgane ANSQUER



Le proviseur-président du conseil d'établissement
Valérie SERVISSOLLE

